

Informations des porteurs de projets sur la mise en œuvre du dispositif Structuration de la Recherche 2026-2027

La Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) lance le dispositif « Structuration de la Recherche » pour l'année académique 2026-2027 en collaboration avec le Copil académique BFC qui confie la mise en œuvre et l'animation du dispositif aux Graduate Schools (GS) EIPHI, TRANSBIO et INTHERAPI. Ce dispositif s'adresse aux laboratoires suivants dans les domaines :

Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents (animé par EIPHI)

- FEMTO-ST
- ICB
- ICMUB*
- IMB
- ImViA
- LmB
- UTINAM
- CIAD
- DRIVE
- LaBoMaP
- LIB
- LISPEN

Territoires, environnement, aliments (animé par TRANSBIO) :

- Agroécologie
- Biogéosciences
- CESAER
- Chronoenvironnement
- CREGO
- CRESE
- CSGA**
- LEDI
- PAM
- THEMA

Soins individualisés et intégrés (animé par INTHERAPI) :

- CSGA***
- CTM
- ICMUB***
- LINC
- PEC2
- RIGHT
- SINERGIES

* pour les équipes de recherche affiliées à la GS EIPHI

** pour les équipes de recherche affiliées à la GS TRANSBIO

*** pour les équipes de recherche affiliées à la GS INTHERAPI

Le dispositif « Structuration de la Recherche » vise à soutenir des projets de grande qualité scientifique/technologique et repose sur **trois critères essentiels** qui seront examinés pour la sélection par la Région Bourgne-Franche-Comté :

- Un lien **recherche-formation** important et avéré : un ancrage fort du projet avec la formation, par exemple au travers de thèses et/ou de stages/projets de Master pour les étudiants, l'accueil des étudiants dans les laboratoires, les liens doctorants-étudiants master à travers le tutorat et le mentorat, l'organisation de manifestations scientifiques intégrant la participation d'étudiants, le déploiement de contenus pédagogiques basés sur le projet, etc.
- Dimension structurante BFC, notamment à travers **des projets interdisciplinaires**, inter-laboratoires et inter-GS.
- Un potentiel avéré pour **articuler recherche et innovation/impact socio-économique/sociétal** notamment sur les thématiques prioritaires de la Région.

Le document de soumission à utiliser pour déposer un projet permet à chaque porteur de détailler précisément comment il prend en compte chacun de ces critères.

La durée maximale d'un projet est de 3 ans. Il est important de noter que tout projet doit être en capacité de pouvoir effectivement démarrer dès l'automne suivant sa sélection ; **toute thésaurisation financière est à proscrire.**

Le conseil scientifique du ou des laboratoires concernés fera part de son avis sur la pertinence scientifique du projet et sur son adéquation avec la stratégie scientifique du/des laboratoire(s).

Chaque projet sera ensuite évalué au regard des 3 critères de la Région par la Graduate School concernée, et conjointement entre Graduate Schools pour les projets inter-GS.

L'ensemble des projets ainsi que leur évaluation sera présenté au COPIL Académique avant transmission à la Région qui sélectionnera en 2 étapes, les projets qu'elle financera tel que décrit dans le calendrier suivant.

Calendrier du dispositif Structuration de la Recherche et procédure de soumission, évaluation et sélection des projets

Le calendrier du dispositif est le suivant :

Juin à septembre 2026 : Phase d'animation commune pour l'initiation des idées/projets et des collaborations entre chercheurs de Bourgogne-Franche-Comté

1^{er} septembre – 9 octobre 2026 : Période d'**ouverture du dispositif** pendant laquelle les projets devront être élaborés et déposés par leurs porteurs sur le site du dispositif.

Le dossier du projet doit être construit à partir du modèle fourni et téléchargeable sur le site dédié du dispositif. Il est constitué, notamment, d'un résumé vulgarisé, d'une page de description scientifique, d'une synthèse financière ainsi que de descriptions précises sur la façon dont les porteurs jugent que le projet obéit aux différents critères communiqués par la Région. Les propositions de projets soumises au dispositif doivent être portées par un membre permanent d'un des laboratoires listés au début de ce document.

Le dossier est à déposer en ligne sur le site du dispositif opéré par les GS avant le 9 octobre à 23h59.

Les instances des GS sont à la disposition des porteurs de projet pour une aide au montage, en particulier dans le cas où ils auraient besoin d'identifier des expertises et/ou des partenaires qui leur manqueraient, afin d'élaborer ou consolider leur projet.

12 octobre – 18 décembre 2026 : Evaluation des projets par les instances des GS au regard des trois critères explicités ci-dessus. Ces évaluations seront discutées avec les porteurs de projets et les responsables des départements/laboratoires de recherche concernés (codirex EIPHI – commission de la recherche TRANSBIO / INTHERAPI)

Réunion de concertation entre GS pour une harmonisation de la grille d'évaluation des critères, puis présentation des projets finalisés et de leur évaluation au COPIL Académique.

4 au 8 janvier 2027 : Transmission des projets et de leurs évaluations à la Région

8 au 12 février 2027 : Réunion de présentation par leurs porteurs, des projets presentis pour la sélection. Un modèle de présentation sera fourni en amont. Présence obligatoire du porteur de projet ou d'un représentant.

10 mars 2027 : Date limite de dépôt en ligne des dossiers de demande de subvention globale sur la plateforme régionale AIR. Le dépôt est réalisé en concertation entre les équipes des Graduate Schools et les établissements

Mai 2027 : délibération du Conseil Régional sur le financement des projets et communication définitive des résultats

Dépenses éligibles

Investissement	Fonctionnement
• Equipement directement en lien avec le projet de recherche supérieur à 800 € (devis à fournir)	• Contrat doctoral* • Contrat post doctoral** • Personnel technique • Stagiaire de master 2*** • Consommables • Prestations de services ou de sous-traitance • Frais de publication • Frais de mission • Petit équipement (inférieur à 800 €)

* maximum de 117 000 € pour 36 mois

** maximum de 50 000 € pour 12 mois, 75 000 € pour 18 mois, 100 000 € pour 24 mois

*** maximum de 750 € par mois dans la limite de 8 mois.

Engagement du porteur de projet et des membres de son équipe

Communication : En contrepartie de l'aide financière apportée par la Région pour la réalisation de son projet, et dans l'objectif d'assurer la transparence sur l'octroi de fonds publics et la valorisation de l'action de la collectivité, le bénéficiaire d'une aide régionale est tenu de mentionner le concours financier de la Région et de respecter certaines obligations en matière de publicité et de communication.

La mention du financement régional devra être réalisée en intégrant le logo suivant sur tout support d'information et de communication :



Le logo est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.bourgognefranche.comte.fr/kit-com>
Lors d'un événement relatif à l'opération financée, le bénéficiaire devra informer les journalistes et la presse du soutien financier apporté par la collectivité au projet.

Dispositions applicables pour les opérations de fonctionnement et d'investissement

Le logo de la Région ci-dessus devra apparaître de façon visible sur le site internet du bénéficiaire.

Par ailleurs, la Région sera attentive à l'intégration du logo ci-dessus :

- sur les principaux documents d'information et de communication relatifs aux projets financés
- sur les principaux équipements financés. Des stickers aux couleurs de la Région seront mis à disposition du bénéficiaire.

En complément des obligations relatives à la communication de la Région, les GS pourront faire connaître au porteur d'autres obligations de communication notamment la présence d'autres logos sur les supports de communication dans le cadre du cofinancement PIA/France 2030.

Dispositions applicables pour les contrats doctoraux

La Région sera attentive à la mention de l'aide de la Région dans les documents en lien avec la thèse (poster, publication, présentation, colloque...).

Chaque responsable de projet s'engage à fournir des documents complémentaires à la demande des GS ou de la Région.

Rapport final : Un rapport devra être fourni à la fin du projet selon un canevas type communiqué aux porteurs

Contacts

Durant tout le processus de mise en œuvre et d'animation du dispositif Structuration de la recherche 2026/2027, merci de vous adresser aux Chefs de projet des GS :

- Graduate School EIPHI : Frédéric PENEAU (frederic.peneau@umlp.fr)
- Graduate School TRANSBIO : Havana LAGARDE-RIVAS (havanna.lagarde_rivas@umlp.fr)
- Graduate School INTHERAPI : Sébastien CAUSSE (sebastien.causse@umlp.fr)